



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
Conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 8 h 30
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Richard L Leblanc, Maire suppléant d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Richard Leblanc, maire suppléant d'arrondissement

ABCENCES

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baiant, Secrétaire recherchiste

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 30, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 31, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA22 12293

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 décembre 2022 à 8 h 30

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 décembre 2022, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA22 12294

Autoriser une dépense totale de 89 680,50 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à Le groupe Élise Beauregard et Collaborateurs (ELBC) Inc. au même montant, pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection du parc d'Antioche et de la Place des Jumelages de l'arrondissement Anjou - Appel d'offres sur invitation 2023-06-SP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 89 680,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels dans le cadre de la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection du parc d'Antioche et de la Place des Jumelages.

D'octroyer un contrat à cette fin, à Le groupe Élise Beauregard et collaborateurs (ELBC) Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant de 89 680,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 2023-06-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1228213019

CA22 12295

Modifier la résolution CA22 12279, afin d'inclure les modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9021, boulevard Métropolitain – lot 2 575 569 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 décembre 2022 le conseil a approuvé par la résolution CA22 12279 un plan d'implantation et d'intégration architecturale(PIIA) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9021, boulevard Métropolitain – lot 2 575 569 ;

ATTENDU QUE le demandeur a transmis un plan modifié conforme au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'approuver, tel que modifié, le plan d'implantation préparé par Zinno Zapitelli architectes, en date du 13 décembre 2022 relatif à l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9021, boulevard Métropolitain – lot 2 575 569 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'abroger la condition inscrite à la résolution CA22 12279 du Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1227077036

CA22 12296

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux « Musique en continu » organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou au parc Goncourt et au parc des Roseraies, de 9 h à 19 h du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023 et tous les samedis et les dimanches du 9 janvier 2023 au 31 mars 2023

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41.1), afin de permettre la tenue des événements spéciaux « Musique en continu » organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou au parc Goncourt et au parc des Roseraies, de 9 h à 19 h du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023 et tous les samedis et les dimanches du 9 janvier 2023 au 31 mars 2023, autorisant :

- La diffusion de musique conformément aux conditions indiquées dans la demande d'autorisation relative à la tenue des événements spéciaux « Musique en continu » organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou, aux endroits publics, aux dates et aux heures désignées.

ADOPTÉE

40.02 1228428019

CA22 12297

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de la rencontre du 13 décembre 2022

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le comité de circulation lors de la rencontre du 13 décembre 2022

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance, ci-jointe, visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- Le retrait de la tige du coin sud-est de l'avenue du Bois-de-Coulonge avec le panneau d'arrêt et le panonceau, ainsi que les deux panonceaux sur les tiges des coins nord-ouest et sud-ouest.

ADOPTÉE

40.03 1228178014

CA22 12298

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-12), visant à modifier les autorisations de dépense relatif au contrat et l'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

VU l'avis de motion numéro CA22 12282 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » donné par la conseillère Mme Kristine Marsolais à la séance du 6 décembre 2022;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 décembre 2022 par sa résolution CA22 12282;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter un règlement « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-12) visant à modifier les autorisations de dépense relatif au contrat et l'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale

ADOPTÉE

40.04 1227203010

CA22 12299

Nommer l'employé(e) portant le matricule 674888000 à titre de directrice ou de directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), à compter du 15 décembre 2022

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer l'employé(e) portant le matricule 674888000 à titre de directrice ou de directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou, à compter du 15 décembre 2022.

ADOPTÉE

50.01 1223377001

CA22 12300

Levée de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 soit levée à 8 h 40.

ADOPTÉE

70.01

Richard Leblanc
Maire suppléant d'arrondissement

Josée Kenny
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
7 février 2023.